

TROTT INFO

LA LETTRE D'INFORMATION DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

N°73 - MARS 2022

ATELIERS PARENTS / ENFANTS

Accueil entre 09h30 et 11h15 dans les locaux du Relais

Rappel : les places sont comptées !

Faites-nous part de toute absence afin que d'autres parents en bénéficient.

Les ateliers sont proposés aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s).

- Mercredi 02 mars
- △ Mercredi 09 mars
- ▽ Mercredi 16 mars
- Mercredi 23 mars
- △ Mercredi 30 mars
- ▽ Mercredi 06 avril
- Mercredi 13 avril - *Médiation par l'animal*

Afin de respecter les mesures sanitaires le port du masque est obligatoire pendant les ateliers.

Inscription auprès du Relais au 04 50 66 54 76

LE MOT DU RELAIS

Dans ce nouveau numéro le Relais vous propose de nouvelles dates d'animation et poursuit les collaborations établies depuis début 2022.

La médiation par l'animal avec Virginie BUFFET, les séances d'analyse des pratiques professionnelles avec Denise DULLIAND, les séances de lecture dans les bibliothèques du territoire ainsi que les animations qui se déroulent au sein du Relais.

A noter, une soirée d'information vous est également proposée sur les nouvelles modalités de « la Convention Collective de la branche du secteur des Particuliers Employeurs et de l'Emploi à Domicile ».

Bonne lecture !

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

JEUDI 07 AVRIL & JEUDI 09 JUIN 2022

De 19h30 à 21h dans les locaux du Relais à Vallières-sur-Fier

Denise DULLIAND, psychologue vous propose un temps d'échange autour de vos pratiques en toute confidentialité. Cela afin de pouvoir aborder des sujets qui vous questionnent ou bien apporter un éclairage sur une situation professionnelle spécifique.

Le groupe ayant participé à la première soirée le 03 Février reste inchangé pour les prochaines dates à venir.

SOIRÉE D'INFORMATION

JEUDI 10 MARS 2022

A 20h dans les locaux de la Communauté de Communes -
3, place de la Manufacture à Rumilly

Le Relais Petite Enfance s'associe avec l'Ecole des Parents et des Educateurs pour vous proposer une soirée d'information sur la **Nouvelle Convention Collective** qui s'applique depuis le 01 Janvier 2022.

Inscription auprès du Relais au 04 50 66 54 76

TROTT&CIE

40 Chemin de la Tonnelle
74150 Vallières-sur-Fier

04 50 66 54 76

relaispetiteenfance@rumilly-terredesavoie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de
13h30 à 15h

Animations collectives :
le matin

Animatrices :

Marie-Jo PETRINI
Manon FAKROUDINE



INFORMATION PARTENAIRE

Chiffres clés au 1^{er} janvier 2022 (hors Alsace et Moselle)

SMIC HORAIRE	
SMIC brut : 10,57€	SMIC net : 8,37€
SALAIRE MINIMUM : Assistant maternel du particulier employeur	
Salaire horaire brut : 2,98€	Salaire horaire net : 2,33€
PLAFOND DE REMUNERATION JOURNALIERE MAXIMALE *	
52,85€ brut	41,25€ net
INDEMNITE D'ENTRETIEN	
Conventionnelle** : 2,65€	Légale : 3,39€ pour 9h d'accueil, soit 0,376€/heure
SALAIRE MINIMUM : Garde d'enfant à domicile	
Salaire horaire brut : 10,79€	Salaire net : 8,44€

* Le plafond de rémunération journalière maximale permet au parent employeur de bénéficier des aides financières à l'emploi d'un assistant maternel et de la prise en charge des cotisations sociales prévues par le CMG (complément libre choix de mode de garde) de la PAJE.

** Une indemnité d'entretien est versée à l'assistant maternel en sus du salaire, afin de couvrir les frais occasionnés par l'accueil de l'enfant, tels que définis par les dispositions légales et réglementaires de droit commun applicables. Elle est versée en cas de travail effectif, par heure de travail. Le montant horaire de cette indemnité est prévu dans le contrat de travail. Il varie en fonction de la durée de travail effectif, sans pouvoir être inférieur à quatre-vingt-dix pour cent (90%) du minimum garanti lorsque la durée de travail journalière est de neuf (9) heures. Quel que soit le nombre d'heures de travail effectif par jour de travail, le montant journalier de cette indemnité ne peut pas être inférieur à deux virgule soixante-cinq euros (2,65 €). (Extrait de la Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile).

Source : Pajemploi

CALENDRIER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Réservé aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile

Rappel : les places en animation sont comptées ! Faites-nous part de toute absence afin que d'autres collègues en bénéficient.

Horaires animations Vallières-sur-Fier : accueil à partir de 9h30, départ jusqu'à 11h15

Horaires des bibliothèques et de la médiathèque : 9h30 – 10h15
Merci d'être ponctuels

Horaires de la psychomotricité : 9h30 – 10h30
Merci d'être ponctuels

FÉVRIER

📅 Lundi 28 : Animation Vallières-sur-Fier

MARS

- 📅 Jeudi 03 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 03 : Bibliothèque Hauteville-sur-Fier
- 📅 Vendredi 04 : Psychomotricité
- 📅 Lundi 07 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Mardi 08 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 10 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 10 : Soirée Nouvelle Convention collective
- 📅 Vendredi 11 : Médiathèque Rumilly
- 📅 Lundi 14 : Bibliothèque Marcellaz-Albanais
- 📅 Jeudi 17 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Vendredi 18 : Psychomotricité
- 📅 Lundi 21 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Mardi 22 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 24 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Lundi 28 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 31 : Animation Vallières-sur-Fier

AVRIL

- 📅 Vendredi 01 : Psychomotricité
- 📅 Lundi 04 : Bibliothèque Marcellaz-Albanais
- 📅 Mardi 05 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 07 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 07 : Analyse des Pratiques Professionnelles
- 📅 Vendredi 08 : Médiathèque Rumilly
- 📅 Lundi 11 : Animation Vallières-sur-Fier - Médiation par l'animal
- 📅 Jeudi 14 : Animation Vallières-sur-Fier
- 📅 Jeudi 14 : Bibliothèque Hauteville-sur-Fier
- 📅 Vendredi 15 : Psychomotricité
- 📅 Vendredi 29 : Psychomotricité (VACANCES)

INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR TELEPHONE à partir du
JEUDI 24 FÉVRIER à 13h30

Les inscriptions par mail ou laissées sur le répondeur ne seront pas prises en compte.